



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Comité permanent de la condition féminine

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 016

Le jeudi 18 février 2021

Présidente : Mme Marilyn Gladu



Comité permanent de la condition féminine

Le jeudi 18 février 2021

• (1100)

[Traduction]

La présidente (Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC)): Bienvenue à la réunion numéro 16 du Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes.

La réunion d'aujourd'hui se déroule dans un format hybride, conformément à l'ordre de la Chambre du 25 janvier 2021. Les délibérations seront disponibles sur le site Web de la Chambre des communes. Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude du travail non rémunéré des femmes.

Je souhaite la bienvenue aux témoins. Lorsque vous vous exprimez, veuillez parler lentement et clairement pour les interprètes. Lorsque nous n'avez pas la parole, votre micro devrait être en mode sourdine.

Nous sommes heureux d'accueillir aujourd'hui Tracy Johnson, de l'Institut canadien d'information sur la santé. Elle en est la directrice. De l'Organisme de soutien aux aidants naturels de l'Ontario, nous recevons Amy Coupal, directrice générale.

Vous disposerez chacune de cinq minutes pour faire votre déclaration liminaire avant que nous passions à notre série de questions. Lorsqu'il vous restera une minute sur vos cinq minutes, vous verrez le stylo jaune. Vous saurez ainsi que vous devez conclure vos remarques, et nous passerons ensuite aux questions.

Nous allons commencer avec Mme Johnson, pour cinq minutes.

Mme Tracy Johnson (directrice, Analyse du système de santé et Questions émergentes, Institut canadien d'information sur la santé): Merci.

Au nom de l'Institut canadien d'information sur la santé, merci de me donner l'occasion de comparaître devant le Comité. Je tiens à souligner que je m'adresse à vous aujourd'hui sur les territoires traditionnels des Wendats, de la nation Anishinabe, des Chippewas, de la Confédération handenosaunee, ainsi que sur les terres visées par le traité et le territoire des Mississaugas de Credit. Je reconnais que c'est maintenant le territoire d'un grand nombre de Premières Nations, d'Inuits et de Métis.

Aujourd'hui, je vais vous faire part de renseignements sur la détresse des aidants naturels, notamment de ceux qui s'occupent de personnes atteintes de démence et de personnes qui ont besoin de soins palliatifs. Nos sources de données sont riches, mais il y a des limites. Nous ne sommes pas en mesure de ventiler les données relatives aux aidants par sexe, car ce type de données n'est pas colligé. Les renseignements sur les soins, comme la détresse des aidants, sont recueillis indirectement par l'entremise des évaluations des soins à domicile qui sont réalisées auprès des personnes qui reçoivent des soins à domicile. Toutefois, ces évaluations ne tiennent pas compte du sexe, de l'âge ou de l'origine ethnique de l'aidant.

Nos données révèlent qu'environ 96 % des Canadiens qui ont reçu des services de soins à domicile à long terme avaient un aidant naturel non rémunéré. Au Canada, plus d'un aidant naturel non rémunéré sur trois était en détresse. La détresse est deux fois plus élevée chez les personnes qui vivaient avec la personne dont elles s'occupaient, comparativement à celles qui n'habitaient pas avec la personne dont elles prenaient soin. Parmi les aidants qui co-habitaient avec la personne dont ils prenaient soin, environ la moitié d'entre eux étaient des conjoints et un tiers étaient des enfants adultes qui s'occupaient de leurs parents.

Les aidants en détresse passaient en moyenne 38 heures par semaine à prodiguer des soins, ce qui est l'équivalent d'un emploi à temps plein. Sept aidants naturels en détresse sur 10 s'occupent d'une personne qui avait besoin d'une aide substantielle dans au moins une activité de soins personnels. Les soins personnels peuvent comprendre des activités telles que prendre un bain, manger, s'habiller et se laver.

Les aidants naturels qui s'occupaient d'une personne âgée atteinte de démence étaient plus susceptibles de fournir plus d'heures de soins. Le rapport de l'ICIS, *La démence au Canada*, a constaté que les aidants naturels des personnes âgées atteintes de démence fournissaient en moyenne 26 heures de soins par semaine. C'est considérablement plus élevé que les 17 heures fournies par les aidants de personnes non atteintes de démence. Les aidants des personnes âgées atteintes de démence étaient également plus susceptibles d'éprouver de la détresse que ceux qui s'occupent d'autres personnes âgées, et ils étaient encore plus susceptibles si la personne atteinte de démence faisait preuve d'agressivité verbale ou physique.

Il y a également des défis financiers additionnels associés à la prise en charge de personnes atteintes de démence, tels que des modifications au domicile, des services professionnels de soins de santé ou de réadaptation, l'aide aux activités quotidiennes, les transports, les déplacements ou l'hébergement, les aides ou dispositifs spécialisés et les médicaments. La Société Alzheimer du Canada estime que les aidants naturels des personnes atteintes de démence ont versé au total 1,4 milliard de dollars en 2016 de leurs poches, et elle prévoit que ce montant passera à 2,4 milliards de dollars en 2031.

Les aidants naturels jouent un rôle essentiel dans le soutien des proches qui reçoivent des soins palliatifs à domicile. Le rapport de l'ICIS, *Accès aux soins palliatifs au Canada*, a révélé que presque tous les clients de soins palliatifs à domicile avaient des membres de leur famille ou des amis qui leur prodiguaient des soins, leur permettant de rester à la maison. Dans tout le Canada, ces aidants naturels étaient pour la plupart des enfants ou des conjoints du client des soins palliatifs. Environ deux tiers des clients de soins palliatifs à domicile vivaient avec leur aidant naturel, comparativement à un peu plus de la moitié des autres clients des soins à domicile. Dans certaines provinces, comme l'Alberta, vous devez avoir un aidant familial pour pouvoir bénéficier de soins palliatifs à domicile.

Nous avons constaté que près d'un tiers des membres de la famille et des amis qui sont des aidants naturels de clients de soins palliatifs à domicile ont éprouvé de la détresse. Les taux élevés de détresse chez les aidants naturels pourraient signifier qu'il faut des services de soins à domicile et des soutiens communautaires plus efficaces et plus appropriés pour aider les aidants naturels à gérer les soins à la fois pour leurs proches et pour eux-mêmes.

Bien que nos sources de données soient solides, les renseignements que j'ai présentés sont assortis de quelques réserves. Nos données comprennent des renseignements sur les aidants qui prennent soin de personnes qui reçoivent des soins à domicile pendant plus de 60 jours, et ce ne sont pas toutes les instances qui sont incluses. Les données représentent toutes les régions de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, de la Saskatchewan et du Yukon, toutes les régions de l'Alberta, à l'exception de la zone de Calgary, et toutes les régions de la Colombie-Britannique, à l'exception de la région sanitaire du Nord.

Merci de m'avoir donné l'occasion de vous présenter ces renseignements. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

• (1105)

La présidente: Excellent!

La parole est à Mme Coupal, qui dispose de cinq minutes.

Mme Amy Coupal (directrice générale, Organisme de soutien aux aidants naturels de l'Ontario): Merci. Chers membres du Comité permanent de la condition féminine, bonjour. Je suis vraiment reconnaissante de votre invitation à venir témoigner devant vous.

Je suis ici en ma qualité de directrice générale de l'Organisme de soutien aux aidants naturels de l'Ontario, une organisation non militante qui représente les aidants naturels de l'Ontario et met à leur disposition des programmes de soutien et des services de recherche et autres pour améliorer l'expérience d'aidant naturel en Ontario. Le rôle d'aidant, je le connais bien par expérience personnelle.

L'Ontario compte 3,3 millions d'aidants bénévoles qui, tant à domicile que dans des établissements de soins comme les hôpitaux, les établissements de retraite et de soins de longue durée, les foyers collectifs et les centres de traitement, prodiguent des soins essentiels de santé physique et psychologique à des membres de leur famille, à des amis ou à des voisins qui éprouvent des problèmes de santé physique ou mentale. En majorité, 54 %, c'est des femmes. Le groupe d'âge le plus nombreux, qui représente 41 % des effectifs, est âgé de 46 à 65 ans.

Notre organisation relate l'expérience d'aidant dans son rapport annuel *Pleins Feux sur les aidants naturels de l'Ontario*. Cette année, nous avons constaté que, avant le début de l'épidémie de CO-

VID-19, dans une semaine typique, 47 % des femmes donnaient jusqu'à 4 heures de soins; 15 %, de 5 à 9 heures; et près du tiers, 29 %, plus de 10 heures. Depuis le début de l'épidémie, le nombre d'heures a augmenté, et 18 % donnent maintenant de 5 à 9 heures de soins; 31 %, plus de 10 heures.

L'un des principaux besoins exprimés par les aidants, que je voudrais que votre comité comprenne et reconnaisse, c'est d'être appréciés et perçus comme prestataires essentiels de soins dans la gamme offerte, puisque le soutien émotif, pratique et médical qu'ils prodiguent est indispensable au parcours du bénéficiaire. Ce besoin est devenu particulièrement manifeste pendant la pandémie. Une grande préoccupation, également, est de faire participer l'aidant à la conception de l'évolution et de la politique des soins de santé.

L'autre message prédominant des aidants est qu'ils peinent à reprendre le dessus. Cinquante pour cent des aidants admettent que la gestion globale des responsabilités de prestation de soins est stressante. Elles craignent pour leur propre santé mentale. C'est d'autant plus vrai maintenant que c'était le cas avant la pandémie. Ces effets et le stress influent également sur le travail et la productivité.

La conciliation de leurs responsabilités d'aidantes et de leur travail stresse la moitié des aidantes. Le quart de celles qui occupent un emploi a fait une pause pendant la journée. C'est 25 %. Vingt-sept pour cent ont pris quelques jours de congé, tandis qu'un cinquième — quelque part entre 15 et 19 % — a réduit ou modifié ses heures de travail pour gérer la prestation des soins.

Quarante-trois pour cent disent souhaiter être mieux appuyées par leurs employeurs. Pour 38 % d'entre elles, les heures de travail ne sont pas assez flexibles pour leur permettre de gérer leurs responsabilités d'aidantes, et 33 % craignent de perdre leur emploi à cause de ces responsabilités, ce qui est absolument remarquable.

Les effets économiques subis par les aidantes augmentent également. Le tiers d'entre elles, soit 31 %, trouve que la gestion de leurs finances est stressante, c'est-à-dire le paiement des factures, des dépenses pour les besoins des bénéficiaires, des médicaments, du matériel et des fournitures, etc. Trente-neuf pour cent éprouvent des difficultés financières, que 14 % attribuent à leurs responsabilités d'aidantes. Quatre aidantes sur dix, soit 41 %, paient de leur poche, et 35 % déclarent piger dans leurs économies pour payer leurs dépenses d'aidantes. De 30 à 33 % disent supporter des coûts plus élevés et payer davantage de leur poche leurs dépenses d'aidantes depuis le début de la pandémie.

Globalement, en Ontario, 80 % des aidants se disent responsables de la prise en charge des dépenses du bénéficiaire dont ils s'occupent. Les aidants ont besoin de programmes de soutien, de répit et de services spécialisés, adaptés à eux. Notre organisme est l'un des rares à en offrir, mais les programmes et services nationaux ne sont pas généralement répandus.

Impossible de prévoir la durée de la pandémie, mais nous savons que le nombre de nouveaux aidants augmente, et beaucoup de ceux qui donnaient des soins avant la pandémie ont besoin d'un surcroît de soutien. Nous améliorons l'expérience d'aidant en les écoutant, particulièrement les aidantes, qui sont la majorité, et en nous adaptant sans cesse et en fournissant des ressources, des politiques et des programmes nouveaux tout en cherchant à reprendre le dessus.

• (1110)

Merci.

La présidente: Je vous en prie.

Entamons le premier tour de questions. Chaque intervenant disposera de six minutes. Quand vous arriverez vers la fin de votre temps de parole, j'essaierai de vous interrompre sans brusquerie.

La première intervenante est Mme Wong.

L'hon. Alice Wong (Richmond-Centre, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie les deux témoins. J'ai toujours eu à cœur d'aider les aidants. Je suis moi-même une aidante.

Toutes les deux, vous avez cité des chiffres et des statistiques alarmants, qui nous disent à nous, à tous les Canadiens, et, espérons-le, à nos décideurs nationaux que c'est devenu un sujet très urgent de préoccupation. Le besoin d'appuyer les aidants naturels est urgent. On nous parle d'aidants familiaux bénévoles ou de travail non payé. D'un endroit à un autre, la terminologie diffère. Ici, c'est les aidants, et s'occuper d'eux est l'une des pistes à privilégier. Voilà pourquoi j'ai des questions pour vous deux.

En premier lieu, vous avez parlé du rôle de soutien des propriétaires d'entreprises et des employeurs. Que proposeriez-vous? Quand j'étais ministre chargée des personnes âgées, j'ai mis sur pied un groupe de consultation sur le soutien des employeurs. C'est très important, particulièrement pour la conciliation famille et travail. Pourriez-vous nous éclairer, s'il vous plaît, sur la nécessité, pour les propriétaires d'entreprises et les autres employeurs, de comprendre l'importance des membres de leur personnel qui doivent désormais renoncer à leur productivité?

• (1115)

Mme Amy Coupal: La question est vraiment capitale. Nous savons que certains aidants ne ressentent ni crainte ni gêne de s'ouvrir à leurs employeurs de leurs responsabilités d'aidants. Mais ce n'est pas tout le monde. Certains craignent des représailles ou même la mise à pied, quand ils demandent quelque chose d'aussi simple qu'une entente ou des accommodements pratiques ou des modifications à leurs conditions de travail. Notre souhait premier, ce serait une compréhension améliorée de la part des employeurs par rapport à la tâche des aidants et, dans toute situation d'emploi, à l'importance d'inscrire ce dialogue dans son contexte.

Il faut également reconnaître et comprendre la nécessité d'adapter la discussion aux circonstances. Nombreux sont ceux, parmi nous, ici, à pouvoir se payer le luxe du télétravail, mais tous les emplois n'offrent pas toujours cette possibilité. Que les employeurs cherchent des solutions innovantes pour les calendriers de travail, des quarts brisés et différentes modalités permettant aux employés de s'acquitter de leurs responsabilités à l'extérieur de l'horaire typique ou d'éventuels accommodements.

Le point de départ, c'est certain, est le dialogue et la compréhension. De diverses manières, la pandémie a contribué à éclairer cette nécessité.

L'hon. Alice Wong: Merci.

Mon autre question porte sur les soins palliatifs à domicile. Manifestement, les soins de fin de vie sont un incontournable, non seulement pour celui qui part, mais, également, pour celui qui reste. Il est tellement important, le besoin de plus de soins palliatifs et, en conséquence, de maisons où on donne des soins de fin de vie.

Vous, madame Johnson, qui en avez parlé, pouvez-vous en dire davantage?

Mme Tracy Johnson: Nous avons des données sur, précisément, la détresse des aidants. Voilà des patients soignés à domicile. Nous savons que seulement 15 %, environ, d'entre eux sont en soins palliatifs. Le cancer vient aggraver la situation des soins à domicile pour n'importe quelle maladie. Divers programmes sont offerts dans l'ensemble du pays. En ce qui concerne le bénéficiaire et les modalités par lesquelles il peut obtenir des soins à domicile, chaque cas est différent.

Les patients ou leurs aidants nous apprennent que, souvent, on connaît les options offertes quand il est vraiment trop tard. Il est très important d'obtenir ce genre de soutien. Nous possédons peu de données, actuellement, sur le phénomène, parce que les provinces ne sont pas toutes tenues d'employer notre évaluation des soins palliatifs interRAI. Nous serons ainsi mieux informés de ce qui arrive aux soins palliatifs dans les soins à domicile.

L'hon. Alice Wong: L'expérience de notre regrettée collègue, championne de l'accroissement des soins palliatifs et du nombre d'établissements où on en donnait m'impressionne. Voilà pourquoi le sujet me tient tellement à cœur.

Mon autre question, c'est sur...

La présidente: Je suis désolée. Votre temps est écoulé.

La parole, maintenant, est à Mme Zahid, qui dispose de six minutes.

Mme Salma Zahid (Scarborough-Centre, Lib.): Merci, madame la présidente. Je remercie également les deux témoins, pour leurs renseignements importants.

Je commence par une question à Mme Coupal.

Vous avez dit, dans votre exposé, que le nombre d'heures de soins donnés par les femmes avait augmenté pendant la pandémie et que 39 % affrontaient de graves difficultés financières. Comme mesure d'aide pendant la pandémie, notre gouvernement a créé la prestation canadienne de la relance économique pour les proches aidants, qui remplace le revenu de l'aidant qui doit rester chez lui pour prendre soin d'un être cher ayant besoin de soins supervisés.

Dans les collectivités diversifiées comme Scarborough, les soins, dans beaucoup de ménages multigénérationnels, sont transgénérationnels. Quelles mesures permanentes précises recommanderiez-vous, pour, après la pandémie, les maintenir? Également, quelles autres recommandations estimez-vous importantes? Pourriez-vous nous éclairer à ce sujet?

• (1120)

Mme Amy Coupal: Merci. Voilà une question vraiment importante, qui comporte tellement de dimensions.

D'abord, il importe que vous sachiez que nous avons reçu sur cette prestation une réaction positive des aidants. Ils sont sensibles à cette reconnaissance de leur engagement et de leurs sacrifices dans ce rôle.

Avant la pandémie, l'une des questions qu'ils nous posaient le plus souvent sur notre ligne d'écoute était: « Que faire de ces crédits d'impôt, s'ils ne changent rien à ma situation financière? » Voici un renseignement important à vous communiquer: les types de mesures d'aide financière que les aidants reçoivent souvent peuvent dépendre de leur situation financière particulière. Ils voudraient que des mesures comme la prestation puissent être plus durables, pour être perçues comme la reconnaissance du temps qu'ils donnent et de leurs apports.

Votre question révèle autre chose. Beaucoup de patients recevront des soins transgénérationnels de nombreux aidants, qu'ils soient de la famille, de la communauté, etc. Même si nous sommes résolument en faveur de la reconnaissance des aidants essentiels — et ça s'est révélé très important dans le cadre hospitalier, dans celui des soins de longue durée et d'autres —, nous tenons à reconnaître que les soins sont souvent l'aboutissement d'une collaboration intrafamiliale et intracommunautaire.

Voici un problème que je soumetts à votre réflexion: « Comment reconnaître la constellation d'aidants qui unissent leurs efforts, malgré leurs rôles différents et leur dispersion géographique? » Beaucoup de familles dispersées dans notre pays peuvent avoir différents rôles. Ma famille et moi, nous l'avons vécu. Ma soeur, qui vit en Alberta, a fait tout son possible, à distance, pendant que je faisais tout, concrètement, pour ma mère, pendant son cancer et ses soins palliatifs. Il importe beaucoup de reconnaître les nuances dans ces soins.

Mme Salma Zahid: Merci.

Ma prochaine question, je la pose à Mme Johnson.

Nous savons que la tâche non rémunérée des soins à donner à des parents âgés retombe souvent sur les épaules des femmes. Pour choisir de s'intégrer davantage dans la population active, elles doivent être convaincues que les soins de longue durée sont accessibles et qu'ils seront de qualité, sûrs et abordables.

Nous avons constaté que cette confiance s'est érodée pendant la pandémie de COVID-19. Seriez-vous d'accord pour dire que la mise sur pied de normes nationales pour les soins de longue durée est essentielle à cette confiance? Que recommanderiez-vous d'y inclure?

Mme Tracy Johnson: À notre institut, nous ne prenons pas position sur la politique. Nous sommes neutres. Je peux cependant dire que nous constatons l'existence d'importantes variations nationales dans les taux d'infection et de mortalité dans les établissements de soins de longue durée, ce qui, c'est certain, montre la nécessité de normes nationales. En réalité, nous ne prenons pas position à ce sujet. Je ne peux donc pas vraiment vous donner de réponse plus directe que celle-là.

Mme Salma Zahid: Madame Coupal, auriez-vous des idées? Pensez-vous à des recommandations à inclure dans les normes nationales et seriez-vous d'accord pour dire que de telles normes sont importantes pour les soins de longue durée?

Mme Amy Coupal: Tout comme l'Institut canadien d'information sur la santé, nous ne prenons pas position sur ces questions. Nous avons participé à une table ronde hebdomadaire qui portait précisément sur les soins de longue durée, et la discussion allait certainement dans le sens d'un appui à ces normes parmi un large groupe de parties très intéressées dans ces soins.

De mon point de vue, notre position sur les normes, quel que soit le contexte, a été qu'il importait de reconnaître les aidants et de se doter d'un mécanisme officiel pour qu'ils participent à l'élaboration des politiques ou des normes. Ils l'ont fait pour les hôpitaux et les soins de longue durée, où existe un processus de reconnaissance et d'inclusion des aidants familiaux, non seulement en ce qui concerne l'accès, mais, également, le parcours global des soins que reçoit le patient.

• (1125)

[Français]

La présidente: Merci beaucoup.

[Traduction]

Mme Salma Zahid: Merci.

[Français]

La présidente: Madame Larouche, vous disposez de pour six minutes.

Mme Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Je remercie beaucoup Mmes Coupal et Johnson de leur présence, qui est très importante.

Je suis non seulement porte-parole en matière de condition féminine, mais également porte-parole pour ce qui est des aînés pour ma formation politique. On sait que les femmes aînées sont particulièrement touchées par la question des proches aidants et du travail invisible, évidemment.

Madame Johnson, vous avez parlé de services à domicile. Vous avez dit que vous n'aviez pas toutes les données dont vous auriez besoin.

Qu'est-ce qui pourrait vous aider à obtenir plus de données? Le fait d'avoir plus de données sur le travail invisible et les services à domicile pourrait-il servir à établir certaines politiques pour aider davantage nos proches aidants à vivre avec la charge mentale et le travail invisible?

[Traduction]

Mme Tracy Johnson: C'est une question vraiment excellente. Actuellement, notre organisation voudrait amplifier les données qu'elle reçoit sur les soins à domicile et en élargir l'éventail. Comme je l'ai fait observer plus tôt, les provinces ne sont pas toutes couvertes. Notre institut travaille donc très dur à augmenter la couverture des données sur les soins à domicile, ce qui nous donne une masse assez importante et assez riche de renseignements sur les patients mêmes.

Actuellement, rien n'est prévu pour élargir ou augmenter nos connaissances sur les aidants. On recueille les données comme par accident, mais il serait utile de connaître les besoins en soins palliatifs, comme on vient de le dire, et d'élargir les données interRAI pour y inclure les évaluations des soins palliatifs, partout au Canada.

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Je vous remercie beaucoup de votre réponse, madame Johnson.

Mesdames Johnson et Coupal, vous avez toutes les deux parlé de ces données et de l'importance d'aider davantage les proches aidants, qui subissent un stress financier. Oui, il y a des crédits d'impôt en ce moment, mais ils sont totalement non remboursables.

En quoi le fait d'avoir des crédits d'impôt au moins en partie remboursables pourrait-il être un avantage pour les proches aidants, mis à part le fait que cela leur permettrait d'aller chercher un peu plus de sous lors de la période des impôts et de réduire le stress financier?

J'aimerais vous entendre vous exprimer sur ce sujet.

[Traduction]

Mme Amy Coupal: C'est une question intéressante. Je n'ai pas de données précises à ce sujet, mais à mon avis, ce que les proches aidants paient de leur poche est considérable. Lorsque 80 % des proches aidants disent qu'ils sont responsables du paiement des dépenses de la personne dont ils s'occupent, il y a lieu de s'interroger. Il est vraiment essentiel d'offrir un soutien financier pour ces dépenses, et cela ne concerne pas seulement les dépenses liées à la prestation de soins. Il peut s'agir de frais de subsistance, comme le loyer, l'épicerie, etc. C'est un fardeau financier important. S'il existait une méthode pour comptabiliser et soutenir ce type de dépenses, cela aurait un effet très important sur les proches aidants.

L'autre chose que j'ai notée dans ma déclaration et qui, je pense, est liée à cette question, c'est que les proches aidants puisent dans leurs propres économies — leur épargne-retraite ou leurs épargnes pour une autre étape de leur vie, comme l'achat d'une maison. Si un aidant naturel puise dans ses économies personnelles, y a-t-il moyen de compenser cela s'il s'impose un fardeau financier plus lourd en raison des soins qu'il prodigue?

Pour ce qui est de votre question sur les remboursements, j'aimerais en savoir plus à ce sujet. En général, ce que nous entendons dire des proches aidants au sujet des crédits d'impôt est que, s'ils ont dû abandonner leur travail pour fournir des soins ou s'ils doivent travailler moins, les crédits d'impôt risquent de ne pas leur être très utiles. Ces crédits ne profitent qu'à une certaine partie des aidants. C'est donc un aspect que nous aimerions approfondir.

Les répercussions financières sur les proches aidants persistent, et des moyens de les aider seraient les bienvenus.

• (1130)

Mme Tracy Johnson: Je suis d'accord avec cela. Nous ne traitons pas des aspects financiers, mais nous savons que le stress financier contribue à la détresse des proches aidants. Si vous avez des proches aidants qui prodiguent des soins équivalant à occuper un emploi à temps plein, en particulier ceux qui vivent de la détresse et qui travaillent jusqu'à 37 ou 38 heures par semaine, il est possible qu'ils travaillent ou non. Il est probable qu'ils ne travaillent pas. Ils utilisent alors leur argent et puisent dans leurs économies.

Des aidants naturels nous ont dit que leur détresse augmente lorsque les services sont difficiles d'accès ou qu'ils ont un coût. Si vous combinez tout cela, je pense que tout ce que vous pouvez faire pour atténuer les conséquences financières serait bénéfique.

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Il n'y a pas eu de traduction, ce que je trouve regrettable. La qualité du son n'était pas suffisamment bonne pour que nous puissions entendre la dernière intervenante.

Cela dit, vous confirmez que la situation financière des proches aidants, plus particulièrement celle des proches aidants âgés, était déjà précaire avant la pandémie. Vous avez parlé de toutes les dépenses qu'ils ont eu à faire et du fait qu'il y a eu une hausse des prix pendant la pandémie, qu'il s'agisse des loyers, du panier d'épicerie ou des médicaments. Vous nous assurez que cela fait partie des dé-

penses et que, pour les aînés recevant déjà une pension, il faudrait envisager une aide à plus long terme, récurrente, afin d'augmenter leur pouvoir d'achat.

[Traduction]

La présidente: Je suis désolée, mais votre temps est écoulé.

Madame Johnson, je vais vous demander de tenir votre microphone plus près de vous.

Madame Mathysen, vous disposez de six minutes.

Mme Lindsay Mathysen (London—Fanshawe, NPD): Je vous remercie, madame la présidente.

Merci aux témoins.

Je voudrais d'abord me concentrer sur les préoccupations financières des proches aidants. Comme vous l'avez dit, il s'agit dans la plupart des cas de crédits d'impôt non remboursables. Ils dépendent des revenus. Si je vous comprends bien, vous préconisez qu'on s'éloigne de ce principe pour apporter un soutien plus général.

C'est peut-être une question d'ordre politique, mais une grande partie de ce que le NPD réclame concerne des programmes universels garantissant l'abordabilité des soins de longue durée et des logements. Avec le principe d'universalité des soins de santé, de l'assurance-médicaments et des soins dentaires, tout le monde paierait ensemble afin que tous ces coûts soient déjà couverts. Les frais que les personnes âgées — et les proches aidants — doivent assumer seraient déjà couverts. Ils n'auraient pas à s'inquiéter de cela.

Est-ce que les personnes que vous défendez ont parlé à l'un ou l'autre d'entre vous de la possibilité de tels types de mesures de soutien universel à long terme qui couvriraient les coûts qu'ils subissent?

Mme Tracy Johnson: Merci, madame Mathysen. Je peux commencer.

Nous n'avons pas nécessairement de position sur l'aide financière ou les programmes universels, mais nous savons que pour répondre aux besoins changeants, des choses comme les programmes de jour pour adultes, les soins de relève, la livraison de repas, les services de soutien social et communautaire et l'aide fournie pour naviguer dans le système de soins de santé sont toutes importantes pour les aidants naturels. C'est ce qu'ils nous disent dans certains de nos groupes de discussion. C'est le genre de choses que des programmes universels pourraient couvrir.

Mme Amy Coupal: Je dirais essentiellement la même chose en ce qui concerne les types de programmes et de mesures de soutien que les gens recherchent. Ce qu'on nous demande le plus souvent sur notre ligne d'assistance, c'est la façon dont on peut avoir une meilleure priorité sur une liste d'attente. En ce qui concerne les services de relève, les aidants naturels en détresse en ont cruellement besoin, mais ils doivent attendre des semaines, voire des mois, pour en bénéficier. C'était déjà le cas avant la pandémie. Je pense qu'alléger certains des points de pression sur les listes d'attente pour les types de services que l'autre témoin a cernés aurait un grand effet.

Nous entendons également des aidants naturels parler d'autres types de mesures de soutien à domicile pour lesquels aucune infrastructure n'existe. J'ai besoin de quelqu'un pour pelleter la neige parce que je ne suis pas capable de le faire. J'ai besoin de quelqu'un pour m'aider dans certaines tâches ménagères. Je sais que pour ceux d'entre nous qui sont capables de le faire, cela semble très simple, mais si quelqu'un n'est pas capable de le faire, soit à cause de sa propre condition physique, soit à cause de ses responsabilités de proche aidant, ce sont des choses qui comptent.

Ce que nous comprenons, concernant les pressions financières que subissent les aidants naturels, c'est qu'ils doivent payer de leur poche à la fois les frais de soins et les frais généraux de subsistance. Ils cherchent des moyens d'alléger la charge financière qu'ils assument, ce qui s'ajoute aux heures qu'ils consacrent à des tâches qui peuvent influencer sur le temps qu'ils peuvent consacrer à leur travail, voire leur capacité de travailler. Les aidants naturels sont confrontés à ce double défi: ils doivent gagner un revenu, puis consacrer l'argent dont ils disposent aux soins qu'ils donnent et aux dépenses connexes.

• (1135)

Mme Lindsay Mathyssen: Le Congrès du travail du Canada a entre autres choses proposé et demandé la création d'une commission fédérale sur l'économie des soins qui recueillerait et étudierait ce genre de données et aurait la capacité de recueillir les données dont vous parlez et qui ne sont parfois pas aussi accessibles que vous le souhaiteriez, ou pas aussi précises. Ils auraient cette capacité, mais utiliseraient également ces données pour concevoir et mettre en œuvre une stratégie de soins pour le Canada.

Ils parlent de la création d'un marché du travail étendu et inclusif qui permettrait d'atteindre un point où on aurait, dans le domaine des soins de longue durée, des emplois de qualité et équitables; en fait, ce serait la même chose dans le domaine de la garde d'enfants, car nous savons que c'est aux deux extrémités et que cela touche surtout les femmes.

La commission examinerait aussi le travail de prestation de soins rémunéré et non rémunéré ainsi que les besoins et les exigences croissantes et ce qui est nécessaire. Le travail de prestation de soins non rémunéré serait réduit et redistribué, ce qui mènerait à une nette amélioration de l'accès aux services de soins publics et permettrait de remédier à des lacunes évidentes concernant notamment les tâches, entre autres domestiques, que les programmes traditionnels ne couvrent pas nécessairement.

Est-ce quelque chose qui serait utile et que nous devrions faire cheminer, selon vous? Serait-ce une solution ou une idée envisageable?

Mme Amy Coupal: Notre organisation se concentre sur les aidants naturels non rémunérés. Je ne suis donc pas en mesure de parler d'autres rôles comme ceux des soignants professionnels, tels que les préposés aux services de soutien à la personne, etc.

Ce que nous constatons, c'est que les gens s'adressent à notre organisation à cause du manque de cohérence dans l'information ou le soutien à l'échelle du pays. J'aimerais souligner une chose à la suite de vos commentaires — cela apparaît également dans les données de l'ICIS —, et c'est la disparité de l'information ou la disparité du soutien dans tout le pays. Les gens viennent nous voir parce qu'il n'y a peut-être pas d'organisme provincial là où ils vivent et...

La présidente: Je suis désolée, mais votre temps est écoulé.

Nous en sommes maintenant au deuxième tour et nous revenons à Mme Wong, qui dispose de cinq minutes.

L'hon. Alice Wong: Merci beaucoup. Nous avons certainement beaucoup appris de nos deux témoins.

Voici ma prochaine question. De quelles façons les femmes de certains groupes particuliers — comme les femmes handicapées, les femmes autochtones, que vous avez toutes les deux mentionnées, et les femmes immigrantes, réfugiées et nouvelles arrivantes — sont-elles touchées par le travail non rémunéré et les responsabilités de soins? J'ai regroupé beaucoup de choses pour que vous puissiez explorer la question et nous éclairer sur ce point.

Ma question s'adresse à vous deux.

Mme Tracy Johnson: Ce que je vais dire, madame Wong, c'est que je ne peux pas vraiment répondre à cela. Les données dont nous disposons ne permettent pas pour l'instant une ventilation des aidants naturels selon le sexe ou l'origine ethnique.

Mme Amy Coupal: L'un des thèmes évoqués dans les questions est celui de savoir quelles sont les données supplémentaires que nous souhaiterions obtenir. Je pense que votre question met en évidence un domaine dans lequel nous bénéficierions tous de données supplémentaires, en ce qui concerne les besoins particuliers des personnes issues de différentes communautés.

Je peux vous dire que, d'après ce que nous disent les proches aidants, l'une des difficultés qu'ils peuvent rencontrer lorsqu'ils se rendent dans différents établissements de soins est l'obstacle à l'accès en raison de la langue ou du manque de compréhension de la façon dont le système fonctionne, s'il s'agit d'un nouvel arrivant. Nous constatons que les proches aidants ont besoin de renseignements sur la façon de s'orienter dans le système. Ils ont besoin de renseignements sur la façon de communiquer avec les différents fournisseurs de soins de santé, et cela peut varier en fonction du contexte culturel.

Les aidants naturels nous disent que la culture est un facteur important dans la façon dont ils assument ce rôle et dont ils le vivent au sein de la famille. Bien sûr, nous entendons dire que dans certaines cultures, on s'attend automatiquement à ce que les femmes assument le rôle d'aidant naturel, ce qui fait que les femmes ressentent un fardeau supplémentaire dans ce rôle, mais ce n'est pas un domaine pour lequel nous disposons de données démographiques claires permettant de fournir un éclairage significatif.

• (1140)

L'hon. Alice Wong: Ma prochaine question porte sur la génération sandwich: les plus jeunes qui se trouvent au milieu. Ils doivent s'occuper de leurs enfants, bien sûr, et comme l'a dit ma collègue du NPD, il y a l'aspect de la garde d'enfants. Je ne parle pas de cet aspect, mais plutôt de la prise en charge des personnes âgées.

Comment voyez-vous le type d'aide... ou les niveaux de stress? Vous avez toutes les deux parlé des niveaux de stress. Comment pouvons-nous — d'une quelconque manière — aider ces aidants naturels qui ont des tâches doubles, en particulier en ces temps où la COVID sévit? C'est tellement important en ce moment de les aider à être en bonne santé, parce que, encore une fois, je reviens à mon idée d'aider les proches aidants. Pouvez-vous toutes les deux nous éclairer sur ce point, s'il vous plaît?

Mme Tracy Johnson: Je commencerai par dire que c'est une combinaison de choses.

L'amélioration des services de soins à domicile dans l'ensemble du pays nous permettrait de mieux prendre soin des aidants naturels, comme vous le dites. À l'heure actuelle, entre autres, il leur manque, comme nous en avons parlé précédemment, des choses comme des programmes de jour pour adultes, des programmes de relève, la livraison de repas ou le soutien communautaire.

Avant tout, l'accès au système et les services qui leur sont proposés varient d'une province à l'autre. Une meilleure compréhension de ce qui est offert lorsque les gens en ont besoin serait vraiment utile pour aider les aidants naturels.

Ensuite, lorsqu'ils ont besoin...

[Français]

Mme Andréanne Larouche: J'invoque le Règlement, madame la présidente. Je n'entends malheureusement pas la discussion.

[Traduction]

La présidente: Madame Johnston, je crois que vous devez tenir votre microphone plus près de votre bouche.

C'est bon. Essayons de nouveau.

Mme Tracy Johnson: Je commencerai par dire que pour aider les aidants naturels, nous devons tout d'abord leur permettre de comprendre les services de soins à domicile et d'y accéder de manière beaucoup plus équitable dans tout le pays. Je parle des données dont nous disposons, qui concernent les proches aidants ou les aidants naturels de personnes qui bénéficient déjà de soins à domicile. Il s'agirait de clients de soins à domicile de longue durée, donc de durée supérieure à 60 jours. Ils sont souvent atteints de plusieurs maladies chroniques, reçoivent peut-être des soins palliatifs en cas de cancer ou souffrent parfois de maladies pulmonaires ou d'Alzheimer, par exemple. Des soins à domicile sont offerts dans tout le pays, mais la manière dont ils sont dispensés et ce qui vous est proposé est très différent d'une région à l'autre. La géographie joue un rôle.

Pour aider les aidants naturels, nous devons pouvoir garantir qu'il existe de l'information sur l'accès, mais il faut aussi qu'ils comprennent ce qu'ils ont comme accès. Si nous améliorions les soins à domicile, nous serions mieux à même de prendre soin de ces personnes.

Certains de ces programmes auxiliaires...

La présidente: Votre temps est écoulé. Je suis désolée.

Nous passons maintenant à Mme Sidhu, qui dispose de cinq minutes.

Mme Sonia Sidhu (Brampton-Sud, Lib.): Je vous remercie, madame la présidente. Merci à tous les témoins.

Ma première question s'adresse à Mme Coupal.

Je constate que votre organisation dispose d'une ligne d'assistance téléphonique et de services de clavardage en direct. Quels sont les avantages de l'assistance virtuelle que vous avez observés pendant la présente pandémie? Quels types d'appels recevez-vous? Quel effet le fardeau du travail non rémunéré a-t-il sur la santé mentale des femmes?

Mme Amy Coupal: Je vous remercie de votre question. Je vais faire appel à diverses sources de données.

En ce qui concerne la ligne d'assistance, nous avons une ligne d'assistance 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, en anglais et en

français. Cela correspond en fait aux commentaires que nous venons d'entendre en réponse à la question précédente sur les formes de soutien offert dans ma collectivité et sur la façon de s'en prévaloir.

Nous pouvons en fait faciliter un aiguillage efficace vers certaines de ces organisations. Bien sûr, nous ne pouvons pas réduire l'attente des personnes inscrites sur une liste d'attente ou autre chose de ce genre. C'est l'un des commentaires que nous recevons sur la ligne d'assistance. On nous dit: « Oui, vous m'avez aiguillée vers l'organisation, mais on me dit que je devrai attendre de six à huit mois avant d'obtenir ce qu'il me faut. » C'est naturellement frustrant pour les proches aidants.

Depuis le début de la pandémie, nous constatons que les proches aidants utilisent davantage notre ligne d'assistance téléphonique et notre service de clavardage en ligne, notamment parce que les services qu'ils recherchent changent souvent, par exemple s'ils deviennent virtuels ou cessent d'exister, ou parce qu'ils veulent savoir quoi faire maintenant que le type de soutien qu'ils recherchaient n'est plus disponible.

En temps de pandémie, les aidants naturels ont une autre préoccupation importante: ils ne se sentent pas en sécurité d'utiliser les services auxquels ils avaient accès auparavant, car ils se soucient de la prévention et du contrôle des infections, que ce soit pour les soins à domicile ou même pour les rendez-vous. Parler avec les aidants naturels de ce qui est à leur disposition et de la manière de communiquer leurs besoins constitue un outil éducatif important.

En ce qui concerne votre autre question, ce que nous avons entendu de la part des aidants naturels de l'extérieur de la province, grâce à ces ressources — parce qu'ils n'ont pas accès à ce genre d'outils dans tout le pays —, c'est qu'ils ont besoin d'un soutien supplémentaire pour s'orienter dans le système. Grâce à notre service d'assistance téléphonique, nous pouvons aiguiller les gens, mais ils ont parfois besoin de comprendre comment toutes les pièces du casse-tête s'emboîtent les unes dans les autres. En particulier avec les patients qui peuvent avoir des diagnostics multiples ou des besoins de soins complexes, le rôle de l'aidant naturel est d'être le pilote dans le système, de devenir le gestionnaire du projet. C'est un aspect pour lequel ils ont également besoin d'aide.

• (1145)

Mme Sonia Sidhu: Je vous remercie de vos précieuses observations.

Madame Johnson, je tiens à souligner l'investissement de 240 millions de dollars du gouvernement fédéral dans une solution de soins virtuels qui inclut Espace mieux-être Canada. Trouvez-vous que c'est efficace? Je reçois beaucoup de commentaires positifs de mes résidents, mais j'aimerais connaître votre opinion à ce sujet.

Mme Tracy Johnson: Les provinces, partout au Canada, se tournent de plus en plus vers les services de santé virtuels. Lorsque nous avons examiné les données de facturation par les médecins au cours de la pandémie, nous avons certes constaté une baisse considérable du nombre de visites en avril, mai et juin de l'année dernière, mais que jusqu'à 50 % des consultations qui ont eu lieu étaient en mode virtuel. Les soins virtuels sont en forte hausse. Certaines provinces, comme Terre-Neuve, ont eu recours aux soins virtuels pour éviter que les gens se rendent à l'hôpital afin de libérer des lits.

Les soins virtuels sont considérés comme très importants. Je ne saurais dire si le financement est adéquat ou non. Concernant les ressources consacrées aux soins virtuels, il est aussi nécessaire — et c'est un autre aspect que nous examinons — de les mesurer adéquatement et de déterminer si ces services sont efficaces ou non, et si les patients reçoivent les soins dont ils ont besoin...

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Madame la présidente, je n'entends toujours pas l'interprétation.

[Traduction]

La présidente: Veuillez essayer en rapprochant le micro.

Mme Tracy Johnson: Concernant les soins virtuels, je ne peux faire de commentaires sur les montants absolus qu'il faut y consacrer, mais nous reconnaissons qu'ils seront un élément important du système de santé à l'avenir. Toutes les provinces le reconnaissent. Ce type de soins a connu une très forte augmentation pendant la pandémie. Plus de 50 % des consultations auprès des médecins de famille étaient en mode virtuel.

Toutefois, il nous faut des normes pour mesurer ces soins à l'échelle du pays et comprendre comment l'expérience fonctionne pour les patients et les médecins, afin que les soins virtuels donnent d'aussi bons résultats que les consultations en personne.

La présidente: Votre temps est écoulé.

[Français]

Madame Larouche, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Mme Andréanne Larouche: Je vous remercie beaucoup, madame la présidente.

Tout à l'heure, vous avez dit que certains centres de soins de longue durée, et même certains proches aidants, manquaient de...

• (1150)

[Traduction]

La présidente: Madame Larouche, pourriez-vous relever légèrement votre micro, s'il vous plaît?

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Bien sûr.

Vous avez dit qu'il manquait de moyens, dans certains centres, qu'il s'agisse de moyens financiers ou de l'équipement de protection individuelle, pour prendre soin des malades pendant la pandémie. Vous avez dit que cela touchait également les proches aidants.

Pouvez-vous nous confirmer que les besoins des centres de soins de longue durée sont vraiment d'ordre financier et qu'ils ont besoin d'un coup de main à cet égard?

Je m'adresse à l'une ou l'autre d'entre vous, puisque vous avez toutes les deux abordé cette question et parlé des provinces. D'ailleurs, je vais vous donner un autre exemple. Chez moi, il y a des maisons de répit pour aider les proches aidants. Au Québec, on cherche déjà à les aider, mais il manque de moyens, tant sur le plan financier que sur le plan de l'équipement. J'aimerais entendre ce que vous avez à dire à ce sujet.

[Traduction]

Mme Amy Coupal: Je ne peux faire de commentaires sur les dispositions relatives aux soins de longue durée ou autres. Je ne suis pas certaine si c'est là la portée de votre question, mais nous ne

savons pas ce qu'il en est dans ce secteur. Votre question a-t-elle une autre partie à laquelle je pourrais répondre?

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Ce que je voulais surtout dire, c'est que les proches aidants, ceux qui font du travail invisible, auraient eu besoin d'un meilleur soutien du système de santé, mais que celui-ci manquait lui-même de moyens financiers pour les soutenir.

[Traduction]

Mme Amy Coupal: Je pense que les proches aidants cherchent surtout à être reconnus et inclus dans l'équipe de soins et dans le système de santé. Cela comporte un sous-élément, soit les soins individuels qu'ils offrent à leur proche. Ce ne sont pas simplement des mandataires. De nombreux proches aidants assument ce rôle, un rôle fondamental pour les soins du proche dont ils s'occupent, mais ne sont pas des mandataires. Il peut être très utile de reconnaître cette personne et de veiller à son intégration à l'équipe soignante, y compris l'identification officielle des proches aidants de façon à préciser très clairement les autorisations et responsabilités de chacun.

L'autre aspect très important est l'inclusion des proches aidants dans les hôpitaux et les établissements de soins de longue durée, ou dans les politiques en général, afin d'assurer leur présence et leur participation à ces processus. Il est essentiel de veiller à ce que les proches aidants puissent participer au processus d'obtention de commentaires et de prise de décisions dans le cadre de la transformation des soins de santé.

La présidente: Très bien.

Nous passons maintenant à Mme Mathysen pour deux minutes et demie.

Mme Lindsay Mathysen: Merci.

L'autre étude que nous menons en parallèle porte sur les répercussions sur les femmes en milieu rural et sur la façon dont elles sont disproportionnellement désavantagées.

J'ignore si vos organismes considèrent qu'il existe un fossé entre les régions rurales et urbaines. Vous avez parlé de la réaffectation des ressources, en particulier pendant la pandémie, vers le soutien virtuel pour les proches aidants. Pouvons-nous parler de vos constatations en milieu rural par rapport au manque de proches aidants et de problèmes précis dont vous auriez peut-être entendu parler?

Les services Internet sont très chers dans de nombreuses régions rurales. Elles n'ont pas encore accès aux services à large bande dont elles ont besoin. Les gens se rendent en ville pour obtenir le répit ou les services dont vous avez parlé. Y a-t-il un fossé à cet égard? Avez-vous une recommandation à faire, personnellement, ou provenant de vos membres et de vos défenseurs?

Mme Tracy Johnson: Nous n'avons pas fait une analyse comparative entre les régions rurales et urbaines de la détresse que nous constatons chez les proches aidants qui offrent des soins à domicile.

Nous savons qu'il y a, partout au pays, des régions difficiles d'accès. Il existe des disparités parce que les soins à domicile relèvent tantôt des régies régionales de la santé, dans certaines provinces, tantôt d'autres organismes, ailleurs. Les personnes qui habitent en milieu rural sont probablement désavantagées. Nous le constatons, sans aucun doute, lorsqu'on examine la prestation des soins de santé primaires en milieu rural.

J'allais aborder un autre aspect de la question, mais je m'arrêterai ici. Je vous remercie.

• (1155)

La présidente: Votre temps est écoulé.

Merci à nos témoins de leurs excellents témoignages aujourd'hui.

Nous allons suspendre la séance pour faire des vérifications de son pour le deuxième groupe de témoins. Restez là, prenez un café et nous serons prêts à commencer.

Merci.

• (1155)

(Pause)

• (1155)

[Français]

La présidente: J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins.

Nous recevons aujourd'hui Mmes Hélène Cornellier et Lise Courteau, de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, ainsi que Mme Marianne Pertuiset-Ferland, du Comité inter-associations pour la valorisation du travail invisible.

Madame Cornellier, vous avez la parole pour huit minutes. La parole est à vous.

• (1200)

Mme Hélène Cornellier (responsable, Dossiers politiques et communications, Association féminine d'éducation et d'action sociale): Mme Courteau va d'abord prendre la parole pendant quatre minutes et je vais la prendre pour les quatre minutes restantes, si cela vous convient.

La présidente: C'est très bien.

Mme Lise Courteau (présidente, Association féminine d'éducation et d'action sociale): Bonjour à toutes et à tous.

L'Association féminine d'éducation et d'action sociale, l'Afeas, a été fondée en 1966 et elle a pour mission de promouvoir et de défendre l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la société.

La reconnaissance et la valorisation du travail invisible sont des enjeux centraux pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces enjeux sont au cœur des revendications de l'Afeas depuis sa fondation. Elle a alors pris le dossier du travail invisible de front en s'attaquant à des injustices flagrantes.

En 1968, l'Afeas présente un mémoire à la commission Bird pour dénoncer le travail invisible des femmes comme facteur de dépendance et de pauvreté. À partir de 1974, l'Afeas demande un statut légal et financier pour les femmes qui collaborent à l'entreprise familiale ou à celle de leur mari. Ces femmes cumulent le travail dans l'entreprise familiale ainsi que celui de mère et de ménagère, et ce, sans reconnaissance ni salaire. En 1980, Jacques Parizeau, qui est alors le ministre des Finances du Québec, octroie à ces « épouses » les mêmes droits qu'à tous les autres employés.

Depuis plus de 50 ans, l'Afeas adopte de nombreuses recommandations visant l'obtention d'un statut légal pour les « travailleuses au foyer » et pour la reconnaissance de ce travail, toujours invisible. Elle les fait valoir auprès des gouvernements canadien et québécois ainsi qu'auprès des délégations lors des conférences internationales sur la situation de la femme.

Malgré certaines avancées, en 2015, les femmes agricultrices québécoises effectuent chaque année du travail non rémunéré équivalant à 108 millions de dollars. Le travail non rémunéré est dit « invisible », car il n'apparaît pas dans les comptes nationaux. Ainsi, il ne fait pas partie de l'économie découlant du marché du travail, en parallèle avec les dépenses des citoyennes et des citoyens, ainsi que les transactions des commerces, entreprises ou institutions.

Le travail non rémunéré, dit « invisible », dont nous vous entretenons aujourd'hui est directement lié aux rôles sociaux dévolus aux femmes dans toutes les sociétés patriarcales et relève de la sphère privée. Nous définissons donc le travail invisible comme un travail effectué sans rémunération ou de façon sous-rémunérée, notamment le travail accompli au sein de la famille par les mères et les pères ou d'autres membres de la famille, soit les tâches domestiques et les soins aux personnes ainsi que le travail de planification qualifié de charge mentale; le travail effectué par les personnes proches aidantes auprès de leurs proches malades ou âgés, en perte d'autonomie ou ayant des besoins particuliers; le travail effectué au sein de l'entreprise familiale ou de l'entreprise du conjoint ou de la conjointe; le travail effectué comme bénévole pour diverses organisations ou institutions publiques, privées ou communautaires, et qui assure des services essentiels à la population; et le travail effectué dans le cadre d'un stage d'études non rémunéré, majoritairement effectué par les femmes.

Depuis maintenant 21 ans, le premier mardi d'avril, l'Afeas tape sur le même clou, soit le travail invisible des personnes proches aidantes et le travail invisible de la mère au foyer, qui, bien souvent, est aussi sur le marché du travail. Il ne faut pas oublier non plus tout le travail bénévole. Ce travail est inestimable pour la société, mais il n'est pourtant ni reconnu ni comptabilisé.

Pour l'Afeas, il est essentiel de continuer à réclamer la reconnaissance politique, sociale et économique du travail invisible.

Je vous remercie de votre écoute.

Mme Hélène Cornellier: Au Canada, entre 1976 et 2017, l'écart entre les femmes et les hommes sur le marché du travail passe de 32 à 9 %. Bien que cette évolution amène des modifications quant à la répartition des tâches dans les couples, les inégalités persistent encore.

Du côté des parents, une enquête menée en 2017 par Statistique Canada montre que la répartition des tâches domestiques demeure genrée. Celle-ci varie selon la participation des conjoints sur le marché du travail et selon certaines caractéristiques, comme le type d'union et le groupe d'âge.

Du côté des personnes proches aidantes, en 2012, 8,1 millions de Canadiennes et de Canadiens sont des personnes proches aidantes, soit une personne sur quatre âgées de 15 ans et plus. Cinquante-quatre pour cent sont des femmes et 46 % sont des hommes. Cette même année, le nombre d'heures de soins donnés par ces personnes équivaut au nombre d'heures de travail de 1,2 million de postes à temps plein.

Que dire de la charge de travail non rémunérée depuis le début de la pandémie? Selon l'Institut canadien de recherches sur les femmes, les femmes demeurent les principales pourvoyeuses du travail non rémunéré au sein de la famille, et ce, même si elles travaillent encore à l'extérieur durant la pandémie. Si elles sont en télétravail, elles doivent jongler avec le travail rémunéré et le travail non rémunéré, 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

Dans certaines familles, la présence d'un conjoint ou d'une conjointe permet un certain partage des tâches, mais, dans les familles monoparentales, tout relève d'une seule et même personne.

Du côté des personnes proches aidantes qui offrent des services et des soins au domicile d'une personne ou qui habitent avec celle-ci, ces proches aidantes sont devenues doublement invisibles, occultées par les histoires vécues en CHSLD et dans les résidences privées. Pourtant, c'est au domicile des proches dans le besoin que ces personnes œuvrent tous les jours. En effet, plus de 80 % des personnes âgées habitent à leur domicile ou encore avec la personne aidante. Il faut donc faire le point sur tout le travail de ces personnes proches aidantes et sur les répercussions de la pandémie sur elles et sur les proches qu'elles aident.

En ce qui concerne la reconnaissance du travail invisible, en 1970, la commission Bird analyse le travail non rémunéré, celui des femmes au foyer comme celui des femmes qui ont un emploi. En 1975, lors de la première conférence internationale de l'ONU sur la situation de la femme, la reconnaissance du travail invisible occupe une place majeure dans les discussions. Au fil des ans, le Canada et les autres pays membres de l'ONU s'engagent à l'évaluer, à le comptabiliser et à l'intégrer à leur PIB. En 1995, l'ONU évalue le travail non rémunéré des femmes et des filles à 11 000 milliards de dollars américains sur l'ensemble de la planète. En 2020, Oxfam rappelle que le travail non rémunéré des femmes et des filles dans le monde s'élève à 10 800 milliards de dollars américains, soit à peu près les mêmes valeurs.

Au Canada, il est essentiel que Statistique Canada évalue et inclue la valeur financière du travail non rémunéré au PIB, et ce, tous les cinq ans. De plus, il doit approfondir son analyse du travail invisible des familles et des proches aidants en y ajoutant le nombre d'heures par tâche et par responsabilité, les coûts directs et indirects, et les conséquences sur les finances et sur la santé des personnes qui effectuent ce travail. Cela lui permettra de mieux évaluer les besoins en matière de mesures sociales, fiscales et économiques.

Je vous remercie de votre écoute.

• (1205)

La présidente: Merci beaucoup.

Madame Courteau, je vous remercie aussi.

Maintenant, madame Pertuiset-Ferland, vous disposez de cinq minutes.

Mme Marianne Pertuiset-Ferland (responsable, Comité inter-associations pour la valorisation du travail invisible): Je vous remercie.

Bonjour.

Au cours des récentes années, l'Afeas a constaté que de nombreuses associations œuvraient pour la reconnaissance du travail invisible, mais qu'un manque de concertation nuisait à son avancement. Ainsi, au début de 2020, avec l'appui financier du Secrétariat à la condition féminine du Québec, nous avons mis sur pied un comité inter-associations afin d'unir nos forces pour accomplir une réelle transformation sociétale. Le moment était d'autant plus approprié que le travail invisible, non rémunéré ou sous-payé, a fait les manchettes depuis le début de la pandémie du coronavirus. Le confinement, la fermeture des écoles et des commerces et la charge supplémentaire de travail pour les parents comme pour les per-

sonnes proches aidantes ont montré à tous et à toutes l'ampleur de ce travail.

Avec une douzaine d'organisations, dont vous trouverez les noms dans le mémoire qui vous a été remis, nous avons formé le Comité inter-associations pour la valorisation du travail invisible. À partir de la définition commune présentée par Mme Courteau, le Comité souhaite mettre en lumière et valoriser l'apport économique et social du travail invisible; susciter une meilleure compréhension des enjeux entourant le travail invisible auprès de la population, des employeurs, des institutions publiques et des instances décisionnelles, et faire émerger de nouvelles solutions en vue d'équilibrer le partage des tâches entre les femmes et les hommes et le partage des responsabilités entre les familles, les États et le secteur privé.

L'Afeas et le Comité inter-associations pour la valorisation du travail invisible présentent les recommandations suivantes, que le gouvernement fédéral devrait mettre en œuvre rapidement, entre autres pour reconnaître ce travail et pour contrer les effets de la pandémie sur les femmes sur qui repose le fardeau du travail invisible. Nous vous les présentons sous trois angles.

D'abord, pour ce qui est de la reconnaissance et de la valorisation du travail invisible, nous demandons au gouvernement de désigner par une loi le premier mardi d'avril comme journée nationale du travail invisible dans tout le Canada, et de faire adopter la désignation du premier mardi d'avril comme journée internationale du travail invisible par les pays membres de l'Organisation des Nations unies.

Ensuite, nous souhaitons qu'il applique l'analyse intersectionnelle comparative entre les sexes, ou ACS+, et qu'il l'intègre de manière transversale, tant en ce qui concerne les portraits relatifs au travail que la mise en œuvre et l'évaluation des mesures gouvernementales pour la valorisation du travail invisible. Nous voulons qu'il travaille à déconstruire les stéréotypes genrés et qu'il instaure des mesures incitatives pour un partage plus équitable des responsabilités et des tâches au sein des ménages et de la société.

Par ailleurs, en ce qui concerne la comptabilisation et l'évaluation du travail invisible, nous demandons au gouvernement d'intégrer la valeur économique du travail invisible non rémunéré au calcul du produit intérieur brut, ou PIB, et ce, tous les cinq ans, ainsi que d'ajouter une question pour le calcul des heures de travail non rémunéré dans le questionnaire long du recensement quinquennal canadien.

Enfin, en ce qui a trait aux mesures fiscales, économiques et sociales, nous lui demandons: de convertir les crédits d'impôt non remboursables existants en crédits d'impôt remboursables pour les parents et les personnes proches aidantes et de créer de nouvelles mesures fiscales véritablement adaptées à leurs réalités; de mettre en place des prestations justes et équitables dans les régimes de retraite, soit le Régime de rentes du Québec et la Sécurité de la vieillesse, pour les parents et les personnes proches aidantes, afin de compenser les périodes où ces personnes doivent se retirer du marché du travail pour prendre soin de leurs enfants ou de proches en perte d'autonomie, malades, âgés ou handicapés; d'ajouter des prestations de paternité aux prestations de maternité et aux prestations parentales du régime de l'assurance-emploi; de modifier les prestations de compassion, les prestations de proches aidants pour adultes et les prestations de proches aidants pour enfants du régime de l'assurance-emploi pour les rendre plus accessibles; et de mettre en place un réseau public canadien de garderies éducatives à coût réduit, et ce, tout en permettant au Québec de s'en retirer avec compensation.

En conclusion, le partage inégal du travail invisible et sa non-reconnaissance constituent des freins importants à l'atteinte de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes au Canada. Le travail invisible est essentiel au bon fonctionnement de notre société, tout particulièrement en contexte de pandémie, et le gouvernement a un rôle central à jouer pour s'assurer que les personnes qui effectuent ce travail, encore majoritairement des femmes, sont mieux protégées et appuyées et pour encourager une répartition plus égalitaire de ces tâches au sein des familles et de la société. De telles démarches contribueront directement à une meilleure égalité de genre dans notre société.

Je vous remercie.

• (1210)

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons passer à la première ronde de questions de six minutes. Quand il restera seulement une minute, je vous en aviserai en levant mon stylo jaune.

[Traduction]

Madame Wong, vous avez six minutes.

L'hon. Alice Wong: Bonjour et merci beaucoup à vous deux. J'aime beaucoup le travail que vos deux organismes ont accompli. Je pense que nous avons beaucoup à apprendre des provinces et territoires.

[Français]

M. Marc Serré (Nickel Belt, Lib.): Madame la présidente, j'invoque le Règlement. Le micro de Mme Wong pose problème, notamment pour l'interprétation.

Mme Andréanne Larouche: J'allais faire le même commentaire.

[Traduction]

La présidente: Madame Wong, pourriez-vous le placer près de votre nez? Merci.

L'hon. Alice Wong: Puis-je recommencer et remettre le chronomètre à zéro à partir de maintenant?

La présidente: Bien sûr.

L'hon. Alice Wong: Merci.

Je vous remercie beaucoup toutes les deux de nous avoir renseignés sur les divers organismes avec lesquels vous avez travaillé. J'aime particulièrement l'idée de collaboration entre les organismes. Nous parlons très souvent de coordination intergouvernementale et de collaboration.

Mes questions sont pour vous deux. Quelle incidence, le cas échéant, la pandémie de COVID-19 a-t-elle eue sur la répartition de la prestation de soins non rémunérée et des travaux ménagers entre les hommes et les femmes au Canada, y compris dans votre province?

[Français]

Mme Marianne Pertuiset-Ferland: Bien des gens font du télétravail depuis le début de la pandémie. De plus, les enfants doivent faire l'école à la maison. Cela a eu des effets sur la distribution du travail invisible, c'est certain. La situation familiale n'est pas la même pour tous, mais c'est à la mère que revient généralement le travail invisible. Même si les deux parents font du télétravail, la mère soutient beaucoup plus les enfants qui font l'école à la maison. Si ces derniers ont des problèmes pendant la journée, le travail de la

mère est interrompu beaucoup plus souvent que celui du père. Bien sûr, ce n'est pas toujours le cas. C'est une généralisation.

Je pense néanmoins que, dans beaucoup de familles, la pandémie et le télétravail ont augmenté les responsabilités qui pèsent sur les mères.

• (1215)

[Traduction]

L'hon. Alice Wong: Merci.

Ma prochaine question porte sur l'accès à l'information. Deux de nos témoins ont indiqué qu'ils aimeraient avoir beaucoup de renseignements concernant les aidants naturels non rémunérés. Par exemple, les prestations et le soutien varient d'une province à l'autre. Des mesures de soutien offertes au Québec ne le sont peut-être pas dans ma province, la Colombie-Britannique. Si l'un de mes parents déménageait au Québec, j'aimerais savoir quel genre de soutien lui serait offert.

Je comprends que l'information doit être disponible pour que les gens sachent où aller, d'une province ou d'un territoire à l'autre, surtout à notre époque, alors que tout le monde utilise Internet. Est-ce que l'une de vous pourrait nous en dire plus à ce sujet?

[Français]

Mme Hélène Cornellier: Je vais répondre à cette question, madame la présidente.

Au Québec, il n'y a pas, pour les personnes proches aidantes, de prestations comme celles qui sont offertes par le régime d'assurance-emploi du Canada. À l'Afeas, nous travaillons pour que notre régime d'assurance parentale inclue d'ici quelques années des prestations pour les proches aidantes, comme celles versées actuellement aux parents québécois.

Une proche aidante qui a besoin de prestations de compassion, de prestations pour proches aidants d'adultes ou de prestations pour proches aidants d'enfants passe par le régime d'assurance-emploi du Canada. Évidemment, elle doit y être admissible.

Pour les autres personnes, il y a des crédits d'impôt fédéraux et des crédits d'impôt provinciaux, qui sont différents. Je n'entrerai pas dans tous les détails. Il y a quelques mesures concernant le remboursement des dépenses, mais c'est assez complexe. Moi-même, j'ai de la difficulté à m'y retrouver.

[Traduction]

L'hon. Alice Wong: Autrement dit, une ligne d'assistance téléphonique serait-elle vraiment utile? Je parle d'une ligne d'assistance nationale. Il suffirait de composer un numéro, le 211 par exemple, pour obtenir des renseignements en français et en anglais, et d'autres langues ou dialectes. Pensez-vous que ce serait utile dans l'ensemble des provinces et territoires?

[Français]

Mme Marianne Pertuiset-Ferland: Oui, ce serait très pertinent, effectivement. Il arrive souvent que les mesures déjà en place qui devraient être bonifiées ne bénéficient pas aux personnes qui en auraient besoin, car ces dernières ont de la difficulté à y avoir accès et ne sont pas assez informées.

Effectivement, une telle ligne d'assistance téléphonique serait très bénéfique.

La présidente: Monsieur Serré, vous disposez de six minutes.

M. Marc Serré: Merci, madame la présidente.

Je remercie grandement tous nos témoins.

Habituellement, les témoins viennent nous parler des problèmes, mais vous avez passé beaucoup de temps à nous présenter des solutions. Je vous remercie infiniment de vos recommandations, qui nous aideront à préparer un rapport national pour soutenir les provinces relativement à cet enjeu.

Ma première question s'adresse à Mme Pertuiset-Ferland.

Avez-vous fait des études ou recueilli des données sur la ruralité? Avez-vous des recommandations précises pour les problèmes vécus dans les régions rurales du Québec, de l'Ontario et du Canada?

• (1220)

Mme Marianne Pertuiset-Ferland: Malheureusement, nous n'avons pas beaucoup de données sur ce sujet.

L'un des problèmes que nous voulons vraiment souligner est d'ailleurs le manque d'information. C'est pourquoi nous voulons véritablement mettre en place des mesures qui permettront de quantifier le travail effectué dans les différentes régions, de faire une différence entre les sexes et de tenir compte de l'intersectionnalité.

L'une des associations membres du Comité inter-associations est celle des Agricultrices du Québec. Certaines de nos revendications sont tirées de leurs problèmes.

Notamment, une grande part du travail effectué par les agricultrices n'est ni reconnu ni rémunéré. Beaucoup de travail effectué au sein de l'entreprise familiale est non payé et cette non-reconnaissance peut les pénaliser. Dans le cas d'une séparation ou du décès du conjoint, leur apport à l'entreprise familiale n'est pas reconnu.

C'est la seule information que je peux vous donner à ce sujet.

M. Marc Serré: Je vous remercie beaucoup.

Mesdames Cornellier et Courteau, avez-vous mené des études qui vous permettraient de faire des recommandations spéciales au gouvernement fédéral pour inclure les hommes et les garçons dans la conversation sur le travail invisible et les proches aidants?

Mme Lise Courteau: Je vous laisse répondre, madame Cornellier.

Mme Hélène Cornellier: C'est un peu difficile de proposer des solutions particulières au gouvernement fédéral, car il ne s'occupe pas de l'éducation, contrairement au gouvernement provincial. Beaucoup d'informations sont transmises par les garderies, l'école primaire et les familles, évidemment.

Au niveau fédéral, il faudrait probablement de mettre sur pied des campagnes nationales adaptées aux populations des provinces en tenant compte de la diversité culturelle. On ne peut pas s'adresser de la même façon à un nouvel arrivant qui vient d'Afrique du Nord ou d'Asie qu'à une famille qui vit ici depuis trois ou quatre générations.

Il faut s'adresser aux gens dans leur langue, autant que possible, et utiliser des images qui conviennent à leur culture. Sinon, cela les laisse indifférents, car ils ne comprennent pas ce qu'ils entendent ou ils pensent que cela ne s'adresse pas à eux. Il en va de même pour les familles autochtones, par exemple.

Il faut donc travailler avec les communautés pour leur transmettre des messages qui leur conviennent. Entre autres, il faut ap-

prendre aux nouveaux arrivants, et même aux personnes de souche, ce que seraient un meilleur partage des tâches et un équilibre dans la famille.

M. Marc Serré: Je vous remercie beaucoup.

Mesdames Courteau et Pertuiset-Ferland, notre comité fédéral étudie des recommandations et des normes nationales pour soutenir les provinces.

Avez-vous d'autres recommandations particulières à donner au Comité relativement au travail invisible et au travail des proches aidants, en vue de mieux soutenir les provinces?

Mme Lise Courteau: En premier lieu, déjà, l'instauration d'une journée de la sensibilisation au travail invisible permettrait de mettre ce sujet sur la place publique. Il serait alors plus facile, pour nous et pour plusieurs personnes, de l'inclure dans notre discours. Pour certains, le travail invisible est tellement invisible qu'ils ne savent pas qu'il existe. Pourtant, il existe bel et bien.

Alors, ce serait déjà un pas dans la bonne direction que l'on consacre au moins une journée à cette cause.

Mme Marianne Pertuiset-Ferland: J'aimerais ajouter qu'en incluant une question à ce sujet dans le formulaire du recensement et en intégrant la valeur du travail invisible au calcul du PIB, cela permettrait de distinguer les différentes réalités de chaque région, ce qui aiderait les provinces.

M. Marc Serré: Madame Cornellier, avez-vous quelque chose à ajouter?

Mme Hélène Cornellier: J'appuie ce que viennent de dire mes deux collègues.

En ce qui concerne les autres mesures de nature plus financière, nous avons parlé des crédits d'impôt à changer. C'est une demande de nos membres depuis quelques années déjà. Plusieurs d'entre elles sont de proches aidantes et ne peuvent pas demander ces crédits d'impôt, parce qu'elles n'ont plus autant de revenus, maintenant qu'elles sont à la retraite. Il faut savoir que beaucoup de proches aidantes n'ont pas entre 45 et 65 ans. Plusieurs d'entre elles ont 65 ans ou plus. J'ai vu ma mère aider une de mes tantes, alors qu'elle avait 80 ans et que ma tante en avait 86. Alors, il faut tenir compte de cette réalité. C'est un élément majeur.

• (1225)

La présidente: Merci beaucoup.

Madame Larouche, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Andréanne Larouche: Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie nos témoins.

Mesdames Cornellier, Courteau et Pertuiset-Ferland, c'était très intéressant de vous entendre. C'est un plaisir de vous accueillir, aujourd'hui, au Comité permanent de la condition féminine.

J'aimerais continuer sur la lancée de mon collègue. Vous avez parlé de la fameuse journée nationale de sensibilisation au travail invisible, qui aurait lieu le premier mardi d'avril. C'était d'ailleurs l'objet d'un projet de loi qui avait été déposé par l'ancienne députée bloquiste Mme Nicole Demers, en 2010. Nous sommes maintenant en 2021.

Onze ans plus tard, pouvez-vous parler de l'importance d'avoir une journée de sensibilisation, ce qui constituerait un premier pas afin de faire reconnaître davantage le travail invisible des proches aidants, notamment?

Mme Lise Courteau: Madame Cornellier, pouvez-vous répondre à la question, s'il vous plaît?

Mme Hélène Cornellier: C'était en 2001, donc il y a 20 ans, que l'Afeas a amené la Journée du travail invisible sur la place publique. Le but était vraiment de sensibiliser la population et les décideurs. C'est dans cette foulée que Mme Demers avait déposé à la Chambre des communes, en 2010, une motion pour demander que cette journée soit créée. Le gouvernement en était un du Parti conservateur, à l'époque, et il n'y a pas eu de suite à cela. D'ailleurs, c'est souvent le cas avec les motions.

C'est la raison pour laquelle nous ne demandons pas une motion, mais un projet de loi ou un décret. Le but est de vraiment camper cette journée. Cela cadre avec les engagements internationaux que le Canada a pris depuis 1975 et qui consistent à reconnaître ce travail. Le Canada s'y est engagé. Il s'agit donc de faire un pas de plus pour rendre ce travail visible en créant une journée nationale, surtout au Canada, comme on l'a fait notamment pour la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes, qui a été créée à la suite de la tragédie de Polytechnique et qui se tient le 6 décembre. D'autres journées sont créées également.

J'ai vu que, dans un de ses rapports, votre comité demandait qu'une journée concernant la traite des personnes soit créée. Je crois qu'il s'agit du 22 février. J'ai vu cela au cours des derniers jours. Ce sont des journées dont on pourrait dire qu'elles sont capitales. Elles servent à ancrer dans l'esprit des gens le fait que c'est important. Cela oblige le gouvernement au pouvoir, quel qu'il soit, à souligner ces journées, et ce, chaque année. Par voie de conséquence, Statistique Canada devrait s'assurer de nous fournir tous les cinq ans, en général, les données sur le travail non rémunéré, et nous en fournir aussi au cours des cinq ans qui séparent les recensements, et ce, dans le cadre de l'Enquête sociale générale, notamment sur l'emploi du temps.

Il faut davantage que des données indiquant le nombre d'heures travaillées par un nombre donné de personnes entre tel et tel âge au Québec, en Colombie-Britannique ou partout ailleurs au pays. Il faut aussi indiquer quelle est la valeur financière de ce travail. Il ne faut pas compter uniquement les heures, mais aussi les coûts directs et indirects. Comme nous le mentionnons dans notre mémoire, il faut aussi préciser les pertes de revenus que subissent les proches aidants. Un des témoins, je pense que c'était Mme Coupal, a aussi parlé des coûts directs, par exemple lorsque le proche aidant doit payer le loyer de la personne dont il prend soin, ses transports, toutes ses activités, ses culottes de protection ou, si cette personne est alitée, ses coussins d'appui, et ainsi de suite. Tout cela occasionne des frais, et beaucoup de proches aidants déboursent jusqu'à 6 000 \$ par année en faisant ce travail. Certains en déboursent davantage.

C'est important. Je dirais que cela crée une obligation morale supplémentaire pour le gouvernement, celle d'aller chercher l'information et la transmettre. Des groupes comme le nôtre, qui s'emploient à faire reconnaître cette nécessité, comptent sur les données fournies par Statistique Canada. Nous ne sommes pas à même de faire ce travail, qui est trop coûteux. Nous ne pouvons pas passer de commandes à Statistique Canada, parce qu'il nous faudrait les payer. Il revient vraiment au gouvernement de faire la lumière sur

cette situation plutôt que de laisser le travail non rémunéré continuer à être invisible, comme il l'est toujours.

Il est temps de l'inclure dans le PIB, comme le sont partout les commerces, les entreprises et les institutions. Il faut que cela devienne important et reconnu. La pandémie et tout ce qu'elle a amené à cet égard nous indiquent qu'il est temps de bouger et d'aborder rapidement cette question.

L'étude que vous faites aujourd'hui en est la preuve.

• (1230)

Mme Andréanne Larouche: Tout à fait. Je vous remercie d'avoir rappelé le travail que fait l'Afeas. C'est beaucoup plus que ce que comportait la motion déposée en 2010 par Mme Demers. Cela vous amène à réfléchir au projet de loi, comme nous l'avons fait au Comité cette semaine dans le cas de la motion sur la Journée nationale de sensibilisation à la traite des personnes, dont la date est le 22 février.

En résumé, vous considérez que plus de chiffres devraient être fournis, que la question devrait être revue dans le formulaire long du recensement et que c'est essentiel pour que des mesures sociales puissent être mises en vigueur afin de mieux soutenir les proches aidants, dont le travail est invisible. Il y a vraiment un lien direct entre les données et ce que l'on peut mettre en oeuvre.

Mme Hélène Cornellier: En effet, parce que sans données, on ne peut pas prouver le bien-fondé de cette démarche.

Dans le mémoire, je parle entre autres de la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants. D'après les données que nous avons pu obtenir — je pense que c'était en date du 7 février —, 327 000 personnes avaient fait une demande. Il s'agissait probablement beaucoup plus de femmes.

En 2012, 8,1 millions de personnes étaient des aidants ou des aidantes. Je n'ai pas le chiffre exact pour 2021. Quoi qu'il en soit, c'est vraiment un petit nombre...

[Traduction]

La présidente: Vous manquez de temps pour cette question.

Nous passons maintenant à Mme Mathysen, pour six minutes.

Mme Lindsay Mathysen: Merci beaucoup.

Je remercie les témoins de leur présence et de leurs témoignages aujourd'hui. Je suis reconnaissante de toutes ces suggestions. Comme M. Serré l'a indiqué, les recommandations que vous avez présentées sont extrêmement utiles. Je suis tout à fait d'accord pour dire qu'il faut une bien plus grande reconnaissance à cet égard. Le crédit d'impôt remboursable est essentiel pour assurer un accès égal à tous.

Dans un rapport précédent, il a aussi été question de la facilité d'accès et la nécessité d'avoir un processus simplifié pour l'accès aux mesures d'aide et à l'ensemble des prestations offertes par l'intermédiaire de l'ARC, etc. Il est vraiment essentiel d'entendre cela de nouveau, et je tenais à m'assurer que cela figure dans le rapport que nous présenterons pour cette étude.

Vous avez parlé de services de garde abordables, pour lesquels je milite activement, de la création d'un programme de services de garde universel et abordable — tout en reconnaissant évidemment que le Québec a déjà créé en grande partie un tel programme dans la province — et de la nécessité d'offrir ces services à l'échelle nationale. Ce que nous avons proposé, c'est l'idée d'une mesure législative semblable à la Loi canadienne sur la santé pour l'instauration d'un programme de services de garde universel et abordable.

En ce qui concerne le Québec — et évidemment en veillant à ce qu'il reçoive un financement distinct, etc. —, seriez-vous favorable à une telle mesure législative?

[Français]

Mme Hélène Cornellier: Oui, c'est sûr qu'il faudra l'analyser lorsque ce sera déposé. Le gouvernement actuel en a déjà parlé. C'est un besoin essentiel des Canadiennes. Quand nous faisons affaire avec des groupes pancanadiens, comme cela nous arrive à l'occasion, c'est l'une des choses que nous entendons. À cause de la pandémie, entre autres, les femmes ne pouvaient pas retourner travailler, dans beaucoup de cas, si elles n'avaient pas accès à des services de garde adéquats.

Même chez nous, au Québec, où nous avons d'assez bons services de garde, ceux-ci n'étaient pas accessibles pendant une certaine période, ou bien ils étaient offerts à certains travailleurs uniquement. C'était donc une situation très difficile et les gens — généralement des mères, mais des pères aussi — ont dû rester à la maison et ne pas retourner travailler. D'ailleurs, cela arrive encore, lorsque l'école est fermée ou que le service de garde ne peut pas accueillir les enfants en raison d'une nouvelle épidémie.

Cela démontre l'importance des services de garde, car ils sont directement liés à la capacité des femmes d'aller sur le marché du travail et donc de devenir autosuffisantes sur le plan financier. Tout se rattache à cela. C'est un point de départ essentiel.

• (1235)

[Traduction]

Mme Lindsay Mathyssen: Merci beaucoup.

En outre, vous avez parlé de souplesse — qui figure aussi dans les recommandations —, en ce qui concerne les congés parentaux.

Veillez me rafraîchir la mémoire: qu'est-ce qui est offert actuellement, au Québec? Je sais que les pères ont droit à plus de congés, et il serait intéressant de voir si cela pourrait être étendu à l'ensemble des provinces, peut-être par l'intermédiaire du système d'assurance-emploi existant. Pourriez-vous donner, brièvement, des explications et des précisions à ce sujet?

[Français]

Mme Hélène Cornellier: Le congé de maternité existe, évidemment. Il y a un congé parental partageable entre le père et la mère, comme au fédéral. Il y a aussi un congé de paternité de cinq ou de trois semaines, selon le modèle choisi.

Les congés de maternité et de paternité sont mieux payés. Les parents obtiennent 70 % de leur salaire plutôt que 55 %, ce qui est déjà plus intéressant. Le congé parental est de 55 % du salaire, parce qu'on ne pouvait pas faire mieux.

Il est donc important que l'assurance-emploi ait des congés mieux payés et qu'il n'y ait pas de délai de carence. Je n'en suis pas absolument certaine, je m'en excuse, mais je pense qu'il y a toujours des délais de carence pour les prestations fédérales. Cela ne devrait

pas exister, parce qu'on ne fait pas de recherche d'emploi. On vient d'accoucher ou on est le père d'un nouvel enfant, alors ce n'est pas la même dynamique.

Il en va de même pour ce qui est des prestations pour proches aidants ou des prestations de compassion. Il y a une semaine où quelqu'un n'est pas payé, alors que c'est un besoin essentiel. On pourrait faire la même critique de la situation que vit quelqu'un qui perd son emploi, mais je ne m'engagerai pas dans cette voie. Pour ce type de prestation, accordée pour un travail de fond qui est fait pour la famille, mais aussi pour la société, il est important qu'il n'y ait pas de délai de carence.

En ce qui concerne les congés parentaux, il est important que les Canadiens aient droit à un congé de paternité. On vient de modifier la loi du régime. On a accepté que, dans les cas de famille monoparentale, la mère puisse prendre le congé de paternité ou le donner à sa mère, qui ferait office de père et qui prendrait en charge l'enfant, par exemple.

Il y a donc eu des améliorations auxquelles les groupes du Québec et le gouvernement ont travaillé très fort, dont le régime...

[Traduction]

La présidente: Votre temps est écoulé.

Nous passons au deuxième tour de questions; les interventions sont de cinq minutes. Nous commençons par Mme Sahota.

Mme Jag Sahota (Calgary Skyview, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être venus aujourd'hui. Merci de votre temps et de vos témoignages.

Nous avons beaucoup entendu parler, au cours de l'année dernière, de l'impact de la COVID sur la santé mentale des Canadiens. Ma question porte sur ce travail non rémunéré.

Quelles sont, le cas échéant, les répercussions de la pandémie de COVID et du fardeau du travail non rémunéré connexe sur la santé mentale des femmes?

[Français]

Mme Marianne Pertuiset-Ferland: Nous n'avons pas beaucoup de données à ce sujet. Malheureusement, notre organisation ne fait pas de collecte de données en la matière.

Par contre, étant donné la COVID-19 et les mesures sanitaires, les gens reçoivent beaucoup moins de systèmes de soutien. Par exemple, les parents qui avaient l'habitude de faire appel aux grands-parents ou à d'autres membres de leur entourage pour la garde des enfants n'ont plus accès à ce réseau et à cette aide.

De plus, les gens qui font du télétravail sont sans cesse à la maison. Ils ont la responsabilité de leurs enfants de façon beaucoup plus constante et ils n'ont pas vraiment de pause. Cela a certainement des effets sur la santé mentale.

Par ailleurs, la charge mentale est plus grande, compte tenu de toutes les mesures à prendre pour s'assurer de limiter les risques de contagion. Il faut essayer de réduire le stress des enfants et de la famille. Tous ces éléments ont évidemment des effets sur la santé mentale.

Mes collègues ont peut-être des commentaires à ajouter là-dessus.

• (1240)

[Traduction]

Mme Jag Sahota: Dans ce cas, essayons une autre question.

Selon vous, quelles sont les mesures nécessaires pour réduire ou éliminer les inégalités entre les sexes liées au travail non rémunéré?

[Français]

Mme Marianne Pertuiset-Ferland: D'abord, il s'agit de chiffrer tout le travail effectué et de le valoriser comme il se doit. Il faut sensibiliser les gens et reconnaître le caractère essentiel de ce travail. Cela permettra, selon nous, une meilleure répartition des tâches au sein de la famille. Encore trop souvent, on tient cela pour acquis. Les gens ne s'en rendent pas compte. C'est comme si on croyait que le réfrigérateur se remplissait par magie et que la lessive se faisait elle-même. On doit mettre en place des mesures pour faire reconnaître ce travail invisible, sans lequel l'économie et toute la société ne pourraient fonctionner.

Selon moi, il faut sensibiliser les gens, notamment par l'instauration d'une journée nationale du travail invisible, qui devrait ultimement être internationalement reconnue. En chiffrant et en reconnaissant la valeur de ce travail essentiel, on pourra mieux répartir ce travail invisible au sein des ménages et de la société.

Mme Hélène Cornellier: S'il reste un peu de temps, je me permettrai d'ajouter que le travail non rémunéré au sein de la famille n'est pas reconnu. Tous les emplois qui en découlent, qu'il s'agisse des travailleuses en garderie ou des préposées aux bénéficiaires, dont on a beaucoup entendu parler au début de la pandémie — on les appelait les « bras », ce que je trouve un peu insultant, car ce sont des personnes qui n'ont pas que des bras —, sont sous-payés parce qu'ils sont liés au travail que font les femmes.

Ici, au Québec, M. Legault a fait former des personnes et leur a donné un salaire plus convenable pour un an. À ma connaissance, après un an, celui-ci va revenir au niveau de rémunération offert au sein du réseau. Si c'est le cas, c'est bien pour traverser la pandémie, mais après cela, ces personnes, qui sont surtout des femmes, dont beaucoup sont des femmes immigrées d'origines culturelles diverses, se retrouveront avec un petit salaire, incapables de faire vivre leur famille.

C'est fini, le temps où le salaire de la femme était un deuxième salaire, un salaire d'appoint pour payer je ne sais quoi. Cela ne sert pas à payer notre rouge à lèvres, cela sert à payer les garderies, l'épicerie, la maison, etc. C'est cela, la réalité actuelle.

On est 2021, je pense.

[Traduction]

La présidente: Très bien.

Nous passons à Mme Dhillon, pour cinq minutes.

[Français]

Mme Anju Dhillon (Dorval—Lachine—LaSalle, Lib.): Bonjour à tous les témoins. Je leur souhaite la bienvenue à notre comité.

Je vais commencer par poser une question ouverte. Comme vous le savez, notre gouvernement a créé les prestations parentales partagées.

Pouvez-vous nous parler un peu de l'effet positif que cela a eu sur le travail partagé entre les hommes et les femmes?

Mme Hélène Cornellier: La prestation parentale date, si ma mémoire est bonne, de 2004. Cela a été un ajout très apprécié au régime d'assurance-emploi canadien, et on a pu calquer cette partie-là dans le régime québécois.

C'est sûr que, dans le cas d'un premier enfant, c'est souvent la mère qui va prendre tout le congé parental pour pouvoir rester le plus longtemps possible avec lui. Je pense qu'on observe toujours la même tendance aujourd'hui. Par contre, j'ai vu beaucoup de cas différents.

Je vais vous parler d'un de mes neveux, par exemple. Lorsqu'il a eu son premier bébé, la mère a pris le congé de maternité au Québec et, lui, il a pris le congé de paternité. La deuxième fois, ils ont eu des jumeaux. Elle a pris son congé de maternité et il a pris son congé de paternité, et lui, il a pris six mois du congé parental. Elle a donc pu retrouver son emploi et ses études, ce qu'elle voulait faire, et elle a laissé la place à mon neveu, qui a pris en charge la maison et les enfants.

Cela a été très bénéfique pour toute la famille. Il a pu comprendre, par exemple, ce qui se passe dans une maison lorsqu'on y est 24 heures sur 24, sept jours sur sept. De plus, ils s'étaient retrouvés avec trois enfants presque d'un coup.

J'ai vu plusieurs pères dans des cas semblables. Ma nièce a fait la même chose. Elle et son conjoint se partagent encore le congé parental. Cela apporte aux hommes une compréhension, même si elle n'est que partielle, du quotidien et de la charge mentale que les femmes portent, ce qui fait progresser l'idée de ce modèle familial lorsqu'ils en parlent à leurs amis et à leurs voisins.

Cela a donc un effet bénéfique, ce qui est très important.

• (1245)

Mme Marianne Pertuiset-Ferland: J'ajouterai que la mère a souvent le rôle principal. Le père lui pose fréquemment des questions et lui demande où est le lait du bébé, par exemple. Il se réfère beaucoup à la mère.

Cependant, quand le père prend un congé parental important et qu'il prend vraiment ses responsabilités à l'égard de ses enfants, cela permet de mieux équilibrer la relation de parents pour le reste. Le partage du congé parental permet de responsabiliser davantage les pères que lorsque le congé est majoritairement utilisé par la mère.

Mme Anju Dhillon: Comme vous le savez, notre gouvernement a aussi introduit de cinq à huit semaines supplémentaires de prestations parentales. D'après vous, cela a-t-il aidé encore plus les familles et les jeunes familles?

Mme Marianne Pertuiset-Ferland: J'imagine que oui, mais je ne suis pas vraiment au courant.

Madame Cornellier, aimeriez-vous répondre à cette question?

Mme Hélène Cornellier: Je ne me rappelle pas à quel moment cela a été fait. Nous n'avons pas de données sur l'utilisation des prestations. Je n'ai pas fait cette recherche.

Toutefois, il est certain que cela ne peut certainement pas nuire, au contraire. En effet, cela donne un peu plus de temps que les parents peuvent se partager. Ils peuvent donc avoir un revenu de remplacement au moment où les bébés et les jeunes enfants sont à la maison.

Mme Anju Dhillon: D'accord.

Avez-vous des idées ou des recommandations pour notre gouvernement en ce qui a trait à l'implantation d'un système pancanadien de garde d'enfants?

Mme Pertuiset-Ferland en avait beaucoup. Si d'autres témoins voulaient en ajouter, nous leur en serions reconnaissants.

Mme Hélène Cornellier: Au fond, le système canadien qui devra être implanté — c'est là que nous en sommes — devrait être calqué sur le système québécois. Je ne veux pas en faire une question de chapeau ou de village, mais le système en place au Québec fonctionne bien et il est adéquat. Il pourrait cependant être amélioré, parce qu'il n'y a pas assez de places dans les services de garde.

La présidente: Votre temps de parole est écoulé.

Madame Larouche, vous disposez de deux minutes et demie.

Mme Andréanne Larouche: Je remercie beaucoup Mmes Cornellier, Courteau et Pertuiset-Ferland de leur présence aujourd'hui.

Vous rappelez le caractère unique du Québec dans la cause de la reconnaissance du travail invisible. Nous en voyons le caractère unique dans la question des garderies et dans la mise en place du Comité inter-associations financé par le Secrétariat à la Condition féminine au Québec. Ce sont de belles initiatives.

J'aimerais revenir à ce que le gouvernement fédéral peut faire dans le dossier du travail invisible.

Vous avez parlé de l'importance de mettre en place l'ACS+, soit la fameuse analyse comparative entre les sexes. Il existe une loi fédérale à ce sujet, mais elle n'est pas suffisamment appliquée. On parle même d'une réforme de l'assurance-emploi, car il y a encore trop de désavantages pour les femmes. Vous avez aussi parlé des femmes proches aidantes de 65 ans et plus. Il faut augmenter le pouvoir d'achat et la sécurité de la vieillesse.

En quoi ces trois mesures mises en place par le gouvernement pourraient-elles vraiment aider à reconnaître le travail invisible des mères et des proches aidantes?

• (1250)

Mme Marianne Pertuiset-Ferland: Il est certainement essentiel d'obtenir des données différenciées selon les sexes pour permettre de mieux comprendre la situation et d'aborder les inégalités, qui sont encore bien présentes dans la division du travail invisible.

Il est nécessaire de mieux reconnaître, mieux valoriser et mieux appuyer les personnes qui font le travail invisible, notamment les personnes âgées et les femmes d'un certain âge, qui présentent déjà plus de risques de se retrouver en situation de précarité financière. Ces mesures sont donc assurément essentielles pour mieux appuyer ces personnes, qui effectuent un travail extrêmement important pour toute la société.

Madame Cornellier ou madame Courteau, voulez-vous compléter?

Mme Hélène Cornellier: Aux trois mesures importantes que Mme Larouche a nommées, j'ajouterais l'équité salariale.

Je reviens encore à l'exemple du Québec, parce qu'il a avancé à cet égard. Malheureusement, au gouvernement fédéral, la Loi sur l'équité salariale n'est pas appliquée totalement et adéquatement, à ma connaissance, et elle ne semble pas en voie de l'être. C'est donc très important.

J'ajouterais aussi des budgets genrés. Chaque politique mise en place, que ce soit un changement à l'assurance-emploi, à la Sécurité de la vieillesse ou au Supplément de revenu garanti, nécessite d'être analysée pour savoir qui elle touche et de quelle façon elle le fait, afin qu'on puisse l'adapter aux femmes.

Mme Andréanne Larouche: D'ailleurs, le Comité permanent de la condition féminine a déjà étudié cette question.

[Traduction]

La présidente: Nous passons maintenant à Mme Lindsay Mathysen, pour deux minutes et demie, s'il vous plaît.

Mme Lindsay Mathysen: Merci, madame la présidente.

J'ai beaucoup aimé ce que vous avez dit au sujet de l'équité salariale, un sujet qui fait aussi l'objet d'une étude du Comité. J'espère que la ministre nous donnera de très bonnes réponses à ce sujet la semaine prochaine.

Il y a eu des discussions sur les Nations unies et les sujets qui ont été abordés dans l'étude de la Commission de la condition de la femme sur la reconnaissance du travail non rémunéré. L'Organisation internationale du Travail a également présenté une convention sur le travail domestique, sur la reconnaissance du travail non rémunéré. La convention 189, qui n'a pas été ratifiée par le Canada, traite précisément de cet enjeu.

Pensez-vous qu'il serait utile, outre toutes les autres choses dont nous avons parlé aujourd'hui de consacrer une journée à ce travail, de le reconnaître et promouvoir cette reconnaissance? Est-ce que cela aiderait?

[Français]

Mme Marianne Pertuiset-Ferland: Cette convention ne m'est pas familière, mais si on pouvait rassembler les ressources de plusieurs pays afin d'aborder la question à l'échelle internationale, ce serait certainement très bénéfique.

[Traduction]

Mme Lindsay Mathysen: Permettez-moi d'ajouter, concernant la promotion de l'égalité des sexes dans le secteur des soins, que cela est entièrement traité d'un angle sexospécifique. Ce travail est sous-payé. Il est sous-évalué. Outre l'établissement de normes sur l'équité salariale, un salaire minimum fédéral et un salaire décent, quelles mesures le gouvernement fédéral peut-il prendre pour éliminer cette inégalité?

[Français]

Mme Hélène Cornellier: Je crois que vous faites allusion au revenu minimum garanti. Sur cette question-là, l'Afeas...

[Traduction]

Mme Lindsay Mathysen: Nous pourrions aussi aborder cet aspect, en effet.

[Français]

Mme Hélène Cornellier: Ce n'est donc pas de cela que vous parliez.

[Traduction]

Mme Lindsay Mathysen: Je parlais du salaire minimum fédéral, potentiellement, d'un salaire minimum et l'augmentation de ce salaire, mais un revenu viable garanti pourrait aussi faire partie de la discussion.

[Français]

Mme Hélène Cornellier: Je ne veux pas m'engager dans la question du revenu minimum garanti. Nous n'avons pas de position là-dessus.

• (1255)

[Traduction]

La présidente: Ce n'est pas grave. Nous n'avons plus de temps de toute façon.

Je tiens à remercier nos excellents témoins d'aujourd'hui. Je pense que nous aurions certainement pu vous poser des questions toute la journée. Nous avons obtenu d'excellents renseignements.

Je veux simplement donner quelques renseignements pour la semaine prochaine aux membres du Comité.

Mardi, nous poursuivons l'étude sur les collectivités rurales. Ensuite, espérons-le, nous terminerons l'examen du rapport sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les femmes. Nous donnerons aussi nos instructions de rédaction pour les travaux du Comité. Je vous invite donc à commencer à réfléchir aux instructions pour nos deux études en cours.

Jeudi, nous accueillerons la ministre du Travail, avec les fonctionnaires, pour la première heure de la réunion, pour discuter d'équité salariale. Au cours de la deuxième heure, nous accueillerons des témoins pour discuter du travail non rémunéré.

Voilà ce qui nous attend.

Je me tourne maintenant vers le Comité. Plaît-il au Comité de lever la séance?

Mme Anju Dhillon: Je suis désolée, madame la présidente. Je voulais juste ajouter, à titre d'information, que des statistiques ont été collectées en 2017. J'ai posé une question à ce sujet à l'un des témoins.

Je tenais à le préciser, car je pense que c'est très important. J'aimerais que les témoins nous envoient plus de renseignements à ce sujet, si possible, s'il vous plaît. Près de 50 % des pères ont pris cinq semaines de congé parental ou moins, alors qu'un peu plus de 80 % des mères ont pris entre 27 et 52 semaines de congé de maternité ou parental. J'ai trouvé cela très intéressant, parce que nous avons discuté des inégalités entre les hommes et les femmes.

La présidente: Oui, je pense que ce sont d'excellentes données à inclure dans l'étude.

Mme Anju Dhillon: Merci beaucoup.

La présidente: Bon. Le Comité souhaite-t-il lever la séance? Très bien.

On se revoit donc mardi prochain.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>